

DESKIN
FORMATIONS

PROGRAMME DES FORMATIONS

LES FORMATIONS DROIT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DES FAMILLES

Une offre spécifiquement dédiée au secteur sanitaire, social et médico-social, sur toutes thématique relatives :

- Au droit de la santé et de l'action sociale et des familles

Mentions obligatoires

S O M M A I R E

LES FORMATIONS DROIT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

- Nos engagements, notre démarche3
- Actualisation des connaissances.....4
- Droits et devoirs des usagers et des patients...5
- Les missions et les responsabilités des professionnels de santé6
- Information, secret professionnel et confidentialité7
- Place des familles et des proches8
- Dossier de l'utilisateur ou du patient, écrits professionnels et transmissions narratives et ciblées9
- Le circuit du médicament10
- Prévention et gestion des impayés11

CONDITIONS GÉNÉRALES

NOS ENGAGEMENTS, NOTRE DÉMARCHE

« Allier formation professionnelle continue et évaluation des pratiques professionnelles, afin de permettre aux professionnels de :

- Visiter de manière pratique et interactive la réglementation
- Positionner les enjeux et les responsabilités
- Évaluer ses pratiques, afin de valider ou améliorer les procédures et modes opératoires définis en interne. »

DES PROGRAMMES DÉTAILLÉS SUR MESURE

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos projets de formation :

- Analyse spécifique et détaillée du projet, de son contexte, des attentes et des besoins de l'établissement et des participants.
- Proposition de programme sur mesure (pour les actions intra établissement)
- Validation des contenus (programme, cas pratiques proposés par le client ou l'organisme, ateliers).

DES FORMATIONS PRÉSENTIELLES INTERACTIVES

- Apports juridiques, illustrés d'ateliers et de cas pratiques, de jurisprudences, de recommandations de bonnes pratiques.
- Support de formation intégrant des « fiches-actions ».

UN BILAN DE FIN DE FORMATION

- Un temps de synthèse avec les participants, en fin de formation, retraçant les axes d'amélioration identifiés au cours de la session.
- Une évaluation de fin de formation, permettant d'évaluer le degré de satisfaction, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

ET POUR LE DPC

- Validation du format DPC en fonction des orientations nationales ou régionales de DPC.
- Formation présentielle conforme à la méthodologie de la HAS (temps d'analyse des pratiques intégré à la démarche cognitive en amont de l'identification des besoins de formation / temps d'acquisition - approfondissement des connaissances en formation présentielle en groupe / dispositif de suivi de l'acquisition des connaissances) - actions éligibles DPC comportant le logo.

Parce que les thématiques DPC intéressent les organisations, les non-professionnels de santé sont également les bienvenus à ces actions de DPC.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail :
02 49 62 40 13 - contact.deskinformations@gmail.com

Nous nous ferons un plaisir d'échanger sur vos attentes et de répondre à toutes questions.

TRANSVERSALE – ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Parce que la réglementation évolue vite et se complexifie, ce module propose des formations en lien avec l'actualité juridique ou avec les projets spécifiques du client, qu'il s'agisse :

- De la réglementation spécifique aux établissements et services (autorisation et procédure d'appel à projets, coopérations et restructurations...)
- Du cadre juridique de certaines activités (activités physiques ou sportives et code du sport...)
- Du cadre juridique spécifique à certaines thématiques (médicament / obligations juridiques relative à la tenue, à la conservation et à la destruction des dossiers / protection juridique des majeurs / coopérations ...)
- Ou encore des réformes en cours ou à venir (fin de vie, loi de santé, relative à l'adaptation de la société au vieillissement...).

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances
- Analyser l'impact dans les organisations



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskininformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

Sur la base d'un entretien avec le client et d'une analyse de ses besoins, un programme de formation sur mesure sera proposé.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- À déterminer selon les thématiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS ET DES PATIENTS

Renforcement des droits (droits des personnes, des patients, des usagers, des consommateurs) et des responsabilités associées implique de maîtriser la réglementation et ses évolutions, mais également d'en connaître les enjeux et les applications sur le terrain, ainsi que les risques, afin d'interroger, de sécuriser et d'harmoniser les pratiques.

OBJECTIFS

- Présenter les droits et devoirs des usagers / patients, du point de la vue de la réglementation, de la jurisprudence et des recommandations de bonnes pratiques, ainsi que l'intérêt d'outils de formalisation adaptés.
- Poser les fondements d'une réflexion pratique sur les axes d'amélioration à définir par l'établissement, dans le cadre de sa démarche qualité et prévention des risques.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

Introduction : bref rappel des mécanismes de responsabilité

Droits et libertés des usagers / patients versus obligations et contraintes des usagers / patients : quid en pratique ?

- Introduction : droits et place de l'utilisateur / patient, impact du droit de la consommation en matière d'information et de traçabilité.
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement / liberté d'aller et venir et obligation de sécurité et de surveillance.

Formalisation des droits et devoirs des usagers / patients : quels outils de sécurisation et de prévention des risques ,

- Les outils issus de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques.
- Le dossier de l'utilisateur : les obligations en matière de tenue du dossier de l'utilisateur et d'écrits professionnels – les finalités et les enjeux de la traçabilité.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – LES MISSIONS ET RESPONSABILITÉS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le processus de prise en charge des patients / usagers en établissement ou service, par une équipe pluriprofessionnelle, implique à la fois de connaître ses missions, mais également ses limites d'intervention et les responsabilités induites, tant vis-à-vis des autres professionnels de santé que vis-à-vis du patient / résident.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances
- Poser les fondements d'une réflexion pratique sur les axes d'amélioration à définir par l'établissement, dans le cadre de sa démarche qualité et prévention des risques.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

- Les responsabilités des établissements et des professionnels de santé du fait des actes de diagnostic, de prévention ou de soin (civile, pénale, disciplinaire et ordinale)
- Les compétences respectives des médecins, infirmiers, aides-soignantes et aides médico-psychologiques (qui a le droit de faire quoi ? Selon quelles modalités ?)
- Les récentes évolutions, les perspectives (nouvelles missions des professionnels de santé, coopérations entre professionnels de santé, télémédecine...)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – INFORMATION, SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

D'abord défini comme un devoir des professionnels, le secret professionnel est également devenu, avec la loi du 4 mars 2002, un droit des patients qui concerne l'ensemble des intervenants de la structure. Dans un contexte de prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, mais également au regard des nombreux partenaires externes, et de la diversité des situations rencontrées en établissement sanitaire ou médico-social, il importe de faire un focus spécifique sur cette obligation des professionnels et ce droit des personnes, ses logiques et finalités, entre obligations de se taire, faculté, ou devoir de parler.

Cette action a également pour objectif d'intégrer les réformes en cours relatives au secret professionnel et aux partages d'informations.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances
- Poser les fondements d'une réflexion pratique sur les axes d'amélioration à définir par l'établissement, dans le cadre de sa démarche qualité et prévention des risques.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

- Le droit à l'information de la personne
- Le droit de la personne au respect de son intimité, de sa vie privée, et du secret des informations la concernant.
Historique et perceptions du secret : de l'obligation professionnelle au droit de la personne.
Secret professionnel et notions voisines, droit à l'intimité et à la vie privée.
- Le secret professionnel : une obligation de se taire pénalement sanctionnée
Les informations concernées par le secret
Les dépositaires et les créanciers du secret
- Les dérogations légales au secret professionnel.
Les facultés et les obligations

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – PLACE DES FAMILLES ET DES PROCHES

Parce que les professionnels de santé se trouvent parfois en difficulté dans leur rapport avec les familles et les proches, et s'interrogent sur leur positionnement face à certaines demandes ou situations, il importe non seulement de rappeler les droits et devoirs respectifs de chacun au sein de l'institution, mais également d'identifier les outils internes, et les personnes ressources.

OBJECTIFS

- Identifier les cadres juridiques d'intervention des proches
- Poser les fondements d'une réflexion pratique sur les axes d'amélioration à définir par l'établissement, dans le cadre de sa démarche qualité et prévention des risques.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

1. Introduction

- Identification des temps forts et exemples de causes de déclenchement des situations conflictuelles ou perçues comme difficiles.
- Perceptions des soignants, des patients / résidents, des familles et des proches

2. Les outils juridiques et qualité

- Les acteurs : présentation et contexte d'intervention, quels droits
- La nature de la demande de la famille
- Le traitement de la demande

3. Étude de cas et mise en situation

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – DOSSIER DE L'USAGER / PATIENT, ÉCRITS PROFESSIONNELS ET TRANSMISSION NARRATIVES OU CIBLÉ

Outils de communication, de coordination et d'information entre les professionnels et avec la personne, le dossier de l'utilisateur / patient est un élément primordial de la qualité de la prise en charge. Il est également un révélateur des pratiques en matière de respect des droits des personnes, de secret professionnel et de continuité de la prise en charge. Il constitue enfin, et de manière accessoire, un élément central de preuve dans le traitement des réclamations et des contentieux, impliquant une réflexion sur les écrits professionnels, à l'heure où la jurisprudence reconnaît un préjudice autonome de défaut d'information.

La coordination entre les différents professionnels sera notamment formalisée par le biais des transmissions narratives ou ciblées, qui constituent à la fois un outil et une méthode spécifique de transmission entre professionnels de santé.

OBJECTIFS

- Identifier les cadres juridiques et les outils de communication entre professionnels.
- Poser les fondements d'une réflexion pratique sur les axes d'amélioration à définir par l'établissement, dans le cadre de sa démarche qualité et prévention des risques.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com

02 49 62 40 13

CONTENU

- Introduction – Rappel relatif au dossier de la personne : environnement juridique et recommandations de bonnes pratiques.
- Les logiques, les enjeux et les finalités du dossier, de l'écrit professionnel, des transmissions verbales et écrites.
- Les écrits utiles, inutiles, hors sujet, prohibés.
- Les missions et les responsabilités respectives des professionnels de santé par rapport à l'écrit et à la tenue du dossier.
- Les différentes formes de transmission
- Les transmissions ciblées : méthodologie et mise en pratique

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE - LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT

OBJECTIFS

- Identifier les missions et les responsabilités respectives des professionnels dans le processus du médicament, à chacune des étapes du processus du médicament.
- Maîtriser l'environnement législatif et réglementaire, ainsi que les recommandations de bonnes pratiques.
- Évaluer ses pratiques en matière de processus du médicament, dans une optique de qualité, de sécurité, et de prévention des risques, et identifier des pistes d'amélioration pour permettre la construction d'un plan d'action.



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

- Les différentes étapes du processus du médicament
- Convention EHPAD - pharmacie d'officine
- Approche sécurité et prévention des risques

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Médecin coordinateur, IDEC, infirmiers, aides soignants et aide médico-psychologiques.
- Président, directeur et toutes personnes en relation, de part ses activités, avec les patients ou usagers, professionnels en charge de la démarche qualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

SANTÉ ET ACTION SOCIALE – LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES IMPAYÉS

Les établissements pour personnes âgées sont confrontés aux difficultés de paiements du reste à charge des résidents. Cette formation se propose d'identifier à la fois les outils de prévention du risque impayés résidents, mais également les grandes étapes du recouvrement de créance.

OBJECTIFS

- Prévenir les impayés par la mise en place d'outils adaptés.
- Être en mesure de définir et mettre en œuvre un plan d'action pour le recouvrement de créance



À définir



450,00€ HT (TVA 20%)



7H00 de formation
9h00-12h30
14h00-17h30



contact.deskinformations@gmail.com
02 49 62 40 13

CONTENU

- 1. La prévention des impayés**
 - Les critères d'admission, la vérification des ressources et la mise en œuvre éventuelle de garantie de paiement.
 - L'optimisation des dispositifs contractuels.
 - L'identification des premiers symptômes de défaillance du débiteur et les premières actions à initier.
- 2. Le recouvrement de créance**
 - L'analyse du dossier, définition d'une stratégie de recouvrement, relance et mise en demeure
 - Recherche de solutions, règlement amiable et plan d'apurement de la dette, règlement judiciaire.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PUBLICS

- Directeur, Comptable
- Tout professionnel en charge de la gestion de la facturation ou de la démarche qualité et gestion des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Échanges à partir des pratiques

INTERVENANTS

- Avocat

CONDITIONS GÉNÉRALES

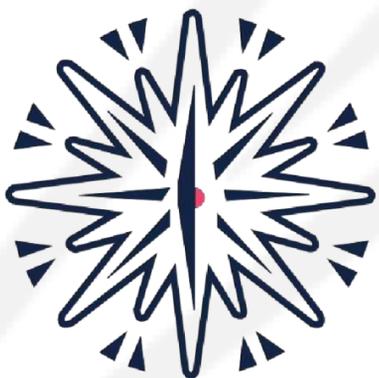
L'offre proposée est susceptible d'être modulée sur la base de deux types d'intervention :

- **Intra-Établissement** : Formation sur mesure – sur devis
- **Inter-Établissement** : 450 € HT / participant / par jour – déjeuner compris

Le support de formation sera remis à chaque participant par voie dématérialisée. Une journée comprend 7 heures de formation.

Les thématiques proposées ne sont pas exhaustives.

Pour toute demande complémentaire, nous vous invitons à nous contacter, et nous nous ferons un plaisir d'y répondre.



DESKIN
F O R M A T I O N S